

Industrie du cinéma en France : repères historiques et structurels jusque dans les années 1990

Synthèse et extraits de *Le cinéma en France*, F. Montebello, Armand Colin Cinéma, 2005.

1929 – 1940 : naissance d'une industrie culturelle

Cinéma parlant : innovation américaine et retard français.

Lorsque le 30 Janvier 1929, le *Chanteur de Jazz* d'Alan Crosland, dont le succès a convaincu les producteurs hollywoodiens de généraliser la fabrication et la diffusion des films parlants – est présenté pour la première fois en France, à Paris, au cinéma Aubert-Palace, avec un public enthousiaste, la majorité des grandes salles américaines sont déjà équipées de dispositifs sonores. La rapidité avec laquelle l'innovation se répand est le résultat de l'organisation particulière de l'industrie cinématographique américaine et notamment de son intégration verticale. Les 8 grands studios de production sont également propriétaires des sociétés de distribution et de vastes réseaux de salles. Rien de tel en France où la structure éclatée de la production et de la distribution se retrouve également dans la faiblesse des réseaux de salles, à la fois peu nombreux et peu pourvus. Une majorité d'exploitants indépendants à la tête de petits établissements plutôt vétustes caractérise le territoire national. Ainsi, cinq ans après les premiers essais concluants du parlant en France, plus d'un tiers des salles ne sont toujours pas sonorisées.

1940 -1958 : Le triomphe du cinéma

Fortement encadré à la veille des hostilités pour éviter toute tentative de « démoralisation » des citoyens, le cinéma devient en temps de guerre un enjeu plus important encore. Son « assainissement » économique et professionnel est assujéti aux orientations antisémites de Vichy et de l'occupant allemand. Le contrôle politique et moral de son contenu s'accompagne de la surveillance étroite des populations à l'extérieur comme à l'intérieur des salles de spectacles. Les activités des industrielles de cinéma sont contrôlées par le service central allemand.

En 1940, création du COIC qui deviendra un modèle d'organisation du secteur, qui sera repris à la Libération par la IV^{ème} République. Composé d'un directeur nommé par l'État et d'une commission consultative représentant les professionnels, le COIC entreprend l'unification du marché cinématographique, la délivrance d'une carte professionnelle comme condition préalable à l'exercice d'un du cinéma (qui permettra de l'interdire aux Juifs), le contrôle des recettes, l'intervention directe dans la production, l'institution d'un impôt unique sur les spectacles et de nouvelles règles de censure. Comme pour les autres secteurs de la société française, le retour de la liberté en 1945 est un moment marquant et jubilatoire. Sur les écrans le bonheur se confond avec la redécouverte enthousiaste de films américains, britanniques, soviétiques. La fréquentation des salles atteint des records historiques. L'État continue toutefois d'encadrer la production dans l'idée de produire des films de qualité. Permanence également des mêmes personnes à la tête des corporations de productions.

25 Octobre 1946, création du CNC pour remplacer le COIC. En septembre 1948, pour protéger le cinéma français du cinéma américain, vote d'une « loi d'aide temporaire à l'industrie cinématographique ». Le prélèvement général sur tous les billets de cinéma vendus en France d'une taxe de 10,9 % du prix du billet (**Taxe supplémentaire additionnelle ou TSA**) alimente un fond d'aide temporaire. Pourtant les français préfèrent largement les productions nationales aux productions américaines : *Les enfants du paradis*, *La symphonie pastorale*, *La Bataille du rail*, *La Belle et la bête*, *Le Diable au corps*, *Fanfan la Tulipe*, *Jeux interdits*...

1958 : La Nouvelle Vague

L'année 1958 est identifiée dans toutes les histoires du cinéma à une rupture esthétique majeure symbolisée par la naissance de la Nouvelle Vague et de ce qu'on appelle parfois le « cinéma moderne ». Le cinéma traduit les profonds bouleversements qui traversent la société française (décolonisation, guerre d'Algérie, croissance économique exceptionnelle, baby-boom...). 1959 : *Les 400 Coups* de Truffaut, à Cannes. Les réalisateurs de la Nouvelle Vague s'adosent à un goût très fort pour le cinéma américain qui étend son influence sur les écrans. Ils n'ont pas de formation technique et leur manière de faire est nouvelle : caméra légère, décor naturel, acteurs « amateurs » ou peu connus,

improvisation des tournages. Ils se sont introduits dans un milieu du cinéma très fermé. L'État a instauré des règles de contrôle de qualité qui passent par la formation au métier de cinéaste par l'IDHEC (future FEMIS) ou par l'école Technique Photo-Cinéma (future Louis Lumière). Règne une forme de contrôle par les pairs. Il faut commencer par être assistant avant de pouvoir prétendre être réalisateur. Pour les réalisateurs (et particulièrement le trio Chabrol-Truffaut-Godard), il s'agit là d'une activité « fonctionnarisée » et routinière, inverse d'une création artistique.

A partir de 1955 création d'une aide pour la création de courts et longs métrages financé par le fond d'aide au cinéma, à partir de 1959 cette prime deviendra « l'avance sur recette ». Une commission de professionnels est chargée d'attribuer cette aide pour des films qui ne doivent pas seulement viser le gain commercial. Grands débats pour déterminer quels films peuvent être aidés. L'avance sur recette va se transformer progressivement en sésame sans lequel un film ne peut voir le jour.

1957: institutionnalisation des cinémas Arts et Essais, sous l'impulsion de la démocratisation culturelle voulue par André Malraux, ministre des Affaires Culturelles. Pour pouvoir bénéficier du label « Arts et Essais » les salles doivent projeter un certain nombre de films considérés comme des « classiques de l'écran » ou venant d'autres pays.

1966-1985 : grande demande du public vers une modification profonde de la qualité cinématographique.

Période de modifications profondes de cinéma :

- en lien avec l'esprit de Mai 68, demande croissante de qualité cinématographique, de films d'« auteurs » plus que de films commerciaux. Attrait pour la vision critique du monde pour les films du Nouvel Hollywood.
- rénovation et concentration des salles en groupements nationaux, (installation dans les centres commerciaux, naissance des complexes multi-salles). 3 sociétés se partagent près de la moitié des recettes en salles : UGC, Pathé, Gaumont. » les professionnels français découvrent ainsi l'intégration verticale et le secret de la réussite hollywoodienne, soixante après l'émergence de cette dernière. »
- généralisation progressive de l'exclusivité.
- réduction de la carrière des films.
- public globalement très cinéphile.
- politique de « qualité » du film français. 1976, création des Césars. Le *cinéma d'auteur* devient la norme de la qualité cinématographique nationale.
- succès par ailleurs des films français devant les films américaines et en particulier des comédies (*La 7ème compagnie*, *Le grand blond avec une chaussure noire...*)